

COMMUNE DU MESNIL- THERIBUS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 DECEMBRE 2018

Les membres du Conseil municipal se sont réunis le vendredi 7 décembre 2018 à 20 heures sous la présidence de Madame Carole Delande, Maire.

Présents : Mesdames Fernandez, Nabben, Boullet
Messieurs Chacon, Bidard, Mellier, Lhuissier

Absents : Monsieur Duchaupe excusé donne pouvoir à Monsieur Lhuissier
Mrs Dejoux, Richard.
Mmes Billerey, Menou, Nique.

Secrétaire de mairie : Monsieur Claude de Larosière

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU DEPARTEMENT DE L'OISE
N'étant pas adhérent, les conseillers refusent de se prononcer.

INDEMNITE DE REGISSEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime de régisseur à Madame Letellier pour la régie de la cantine scolaire à compter du 1^{er} janvier 2019.
Le Conseil Municipal délègue Madame Nabben pour la vérification comptable de la cantine.

DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité désigne Madame Delande Carole, Maire pour le représenter à la CLECT au sein de la Communauté de Communes du Vexin Thelle à compter du 01/01/2019.

FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par 8 voix pour et 1 abstention, les nouveaux statuts de la CCVT avec les prises de compétences obligatoires correspondant au passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) sur le territoire de la communauté de communes du Vexin-Thelle.

EQUIPEMENT SCOLAIRE

Madame le maire fait part aux membres du Conseil des demandes des enseignants pour équiper l'école d'un tableau numérique et de deux ordinateurs portables.

Après en avoir délibéré les conseillers votent contre par 7 voix ,1 abstention et 2 voix pour.
Les demandes des institutrices ont été refusées car les conseillers estiment que l'école est déjà bien dotée et qu'il y a d'autres postes qui nécessitent des investissements chacun son tour.

PLAN BIBLIOTHEQUE

Suite à un entretien avec Monsieur l'inspecteur départemental, Madame le Maire explique qu'il y a une possibilité d'acquérir une bibliothèque en partenariat avec l'inspection académique moyennant une participation de la commune de 1500 euros.

Le Conseil Municipal refuse ce partenariat par 7 voix contre et 1 abstention.

SUBVENTIONS POUR LE BUDGET 2019

| | |
|---|------------|
| Comité des fêtes | 6500 euros |
| Spa | 525 euros |
| Association de parents d'élèves | 200 euros |
| Association des assistantes maternelles | 200 euros |
| Association des calvaires | 20 euros |

AGENDA DES TRAVAUX POUR L'ACCESSIBILITE

La commune a élaboré un plan de réalisation des travaux d'accessibilité des locaux communaux pour les personnes à mobilité réduite sur 6 ans.

TRAVAUX

Les travaux d'accessibilité 2019 pour la mairie s'élèvent à 14 500 euros, pour le changement de la porte du secrétariat, de la porte d'accès à la salle de réunion du Conseil Municipal ainsi que les sept fenêtres de la façade. Les conseillers autorisent Madame le Maire par 6 voix pour, 2 voix contre à faire les travaux et à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture.

INFORMATIONS

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS

Les déléguées informent le Conseil que les travaux de la station d'épuration de Fleury ont débuté.

ANGELUS

Suite à une réclamation concernant l'Angélus, l'entreprise Huchez va procéder à une révision du mécanisme de l'horloge.

PETITION

Une pétition circule dans notre village pour notre demande d'adhésion à la Communauté de communes des Sablons qui sera transmise à Mr le Prefet.

TROTTOIRS

Un arrêté concernant l'entretien des trottoirs est disponible en mairie ou sur le site www.lemesniltheribus

FIBRE OPTIQUE

Une réunion d'information se tiendra à la salle des fêtes de Jouy-sous-Thelle, le 22 février 2019 à 19 h.

CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 15 mars 2019 à 20 heures.

Les membres du conseil municipal et moi-même vous souhaitons de passer de très belles fêtes de fin d'année et vous convient le samedi 5 janvier 2019 18 h sous le préau de l'école pour vous présenter nos vœux.